

**RPI CELLETTES MAINE DE BOIXE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
**Du mardi 23 juin 2020**

Présents :

Mme PAPILLAUD, maire de Maine de Boixe  
M. AGUESSEAU, maire de Cellettes  
Mme DURUISSEAU, ex-DDEN de Maine de Boixe (invitée)  
Mme NICOLAS, délégué des PE titulaire (PS-MS-GS)  
M. HYVERNAUD, déléguée des PE titulaire (CP-CE1-CE2)  
Mme PASQUIER, déléguée des PE suppléante (CP-CE1-CE2)  
Mme PICHON, directrice de l'école de Maine de Boixe  
Melle BEHARELLE, adjointe de l'école de Cellettes  
M. MEYNIAUD, directeur de l'école de Cellettes

Excusés :

Mme ETCHEVERRY, Inspectrice de l'Education Nationale  
M. BERTHAULT, président du SIVOS  
M. DOSBAA, DDEN de Cellettes  
Mme DITLECADET, Présidente de l'APE du RPI (invitée)

La séance est ouverte par le Président, M. MEYNIAUD à 17h35. Mme PICHON est Secrétaire de séance.

**1 : Les effectifs et la répartition des classes pour la rentrée 2020-2021**

Les effectifs sur le RPI à la rentrée 2020 sont proches de ce qui avait été prévu. Il y a eu quelques arrivées sur le RPI mais aussi quelques départs.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
9	6/7	5	9	5	10	13	4

Dans ce contexte, la répartition et les effectifs des classes devraient être les suivants :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
9	7	5	9	5	5	5	13	4
20/21			19			22		

**Effectif total de l'école de Maine de Boixe = 20/21**

**Effectif total de l'école de Cellettes = 41**

**Effectif total pour le RPI = 62**

L'organisation des classes sera donc identique à l'année 2019-2020 sur le RPI Cellettes/Maine de Boixe à la rentrée prochaine.

Concernant les élèves de CE2, le nom de ceux allant chez Madame BEHARELLE ou chez Monsieur MEYNIAUD sera communiqué aux familles avant le 3 juillet. Le critère de choix retenu a été la meilleure harmonisation possible pour le bon déroulement pédagogique de chaque classe. Par ailleurs, il n'est pas prévu de décroisement pour les CE2 car il est difficile de réunir tous les élèves dans une des deux classes.

Toutefois, les enseignants souhaitent rappeler que cette répartition est susceptible d'évoluer s'il y avait des modifications importantes des effectifs durant l'été.

Pour l'année 2020-2021, il n'y aura pas d'inscriptions en TPS. En effet, l'effectif prévisionnel étant de 21 élèves sur l'école de Maine de Boixe, il est indispensable de garder une capacité d'accueil pour de nouvelles arrivées en cours d'année scolaire. A ce sujet, Monsieur MEYNIAUD rappelle que l'instruction est désormais obligatoire pour les enfants de 3 ans. Aussi, concernant l'année scolaire 2020-2021, pourront être inscrits en PS, les élèves nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 inclus.

## **2 : Gestion de la crise COVID 2019**

Pour rappel, suite à la crise sanitaire, le confinement des écoles a été annoncé le jeudi 12 mars 2020 par le Président de la République. Il a pris effet le vendredi 13 mars après la classe. Le lundi 16 mars, les enseignants sont retournés dans les écoles pour prendre contact avec l'ensemble des familles du RPI par mail ou par téléphone et préparer la continuité pédagogique.

Par la suite, les enseignants ont mis en place le travail à distance pour les élèves. Ils ont échangé régulièrement avec l'ensemble des parents par mail et les ont aussi contactés par appels téléphoniques pour garder un lien et suivre la progression des élèves. Ils se sont aussi appropriés un nouvel outil, le blog internet du RPI, qui a permis de diffuser des productions des élèves ou des informations importantes. Cet outil sera d'ailleurs utilisé à l'avenir pour communiquer avec les familles car il s'est montré très intéressant. Sur l'école de Cellettes, des ordinateurs portables ont été prêtés aux familles qui n'en disposaient pas afin que les élèves puissent faire le travail proposé plus confortablement qu'avec un téléphone portable.

Le Président de la République a annoncé le déconfinement le 20 avril à la date du 11 mai. Le protocole **sanitaire national** a été transmis aux enseignants ainsi qu'aux municipalités le 3 mai. A partir de ce document, ils ont rédigé un protocole d'accueil propre au RPI. Des réunions d'informations avec les personnels et les délégués des représentants des parents d'élèves ont été organisées.

Suite à la réception du matériel de protection pour les personnels du SIVOS, la réouverture de l'école de Cellettes a été possible le 25 mai. Après la réorganisation des services du RPI et l'observation de la situation sur l'école de Cellettes, la réouverture de l'école de Maine de Boixe a été possible le 02 juin.

A l'école de Cellettes, en respect du protocole d'accueil, la scolarisation a été proposée à l'ensemble des élèves une semaine sur deux et trois jours par semaine, une journée de la semaine étant réservée pour les enseignants pour la préparation du travail à distance pour les élèves dont les parents n'étaient pas volontaires pour un retour à l'école. A l'école de Maine de Boixe, la scolarisation a été proposée aux élèves de GS. La scolarisation des élèves de TPS, PS et MS n'a pas été possible car il semblait difficile de leur faire respecter les gestes barrière aux enfants de cet âge. De plus, une partie du personnel avait été rebasculée sur l'école de Cellettes.

Le SIVOS a proposé un service de cantine avec des repas froids pris dans les classes, mais, en respect du protocole sanitaire (éviter le brassage des élèves et effectuer une désinfection). Cependant, il n'a pas été en mesure de mettre en place les services de transport scolaire et de garderie habituels.

Sur cette période, un peu plus de 60% des effectifs seront retournés à l'école.

Suite aux annonces présidentielles faites le 15 juin, les deux écoles du RPI ont rouvert pleinement le lundi 22 juin en respect d'un nouveau protocole qui a été transmis le mercredi 17 juin au soir. Il n'y a plus de mesure de distanciation en maternelle et un mètre entre les élèves est recommandé en élémentaire dans la mesure du possible. En revanche, le brassage des classes doit toujours être limité autant que possible. De fait, le SIVOS a organisé la garderie pour que les élèves soient répartis par classe. Il a mis en place deux services de ramassage scolaire afin que les deux classes de Cellettes ne soient pas mélangées. Les horaires d'entrée et de sortie ont été décalés ainsi que les récréations. Le SIVOS a aussi mis en place deux services à la cantine.

En conclusion, Monsieur MEYNIAUD souhaite remercier au nom des enseignants l'ensemble des familles pour la compréhension dont elles ont fait preuve durant cette période complexe. Il souhaite aussi remercier vivement les collectivités et leur personnel pour tous les efforts qu'ils ont effectués pour rouvrir les écoles dans de bonnes conditions sanitaires et la capacité d'adaptation dont ils ont fait preuve.

En effet, ces temps, confinement et déconfinement des écoles, ont nécessité de l'adaptation, de l'investissement et la bonne volonté de la part de l'ensemble des partenaires, à savoir parents, SIVOS, municipalités et enseignants, au bénéfice des élèves afin qu'ils traversent ce moment dans de bonnes conditions.

Madame PAPILLAUD souhaiterait savoir si des informations ont été transmises pour pouvoir anticiper la rentrée de septembre 2020. Monsieur MEYNIAUD explique que, pour le moment, il ne dispose pas d'informations mais que dès qu'ils en auront, sa collègue et lui-même les transmettront aux municipalités et au SIVOS.

### **3 : Projet d'école et les projets pour l'année 2020-2021**

Monsieur MEYNIAUD rappelle le principe de fonctionnement du projet d'école. Il s'articule selon 3 ambitions du projet académiques :

- Ambition 1 : Construire des apprentissages durables.
- Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours.
- Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance.

Chaque ambition est détaillée en objectifs et parmi ces objectifs, les enseignants ont retenu des objectifs opérationnels prioritaires pour le RPI.

Il indique ensuite quelques grandes lignes des actions qui ont été menées cette année scolaire : travail de l'oral, mise en place d'outils qui évolueront de classe en classe... Il explique par ailleurs que certains projets comme celui sur la prévention routière n'ont pu être menés suite à la crise sanitaire.

Il explique aussi qu'il en a été de même pour l'ensemble des sorties pédagogiques et interventions qui étaient prévues entre mars et juillet 2020. Toutes ont été annulées suite au confinement et au protocole sanitaire mis en place et pour le déconfinement par la suite.

Pour l'année scolaire prochaine, bien que les enseignants aient du mal à se projeter pour le moment, tous trois espèrent pouvoir reconduire les sorties pédagogiques et les interventions qui devaient avoir lieu cette année scolaire (poterie, patinoire, spectacles, CALITOM...). Ils prendront contact avec les différents partenaires à la rentrée prochaine pour avoir un peu plus de visibilité.

### **4 : La coopérative scolaire et l'Association de Parents d'Elèves**

Monsieur MEYNIAUD laisse la parole à Mme BEHARELLE qui fait état des comptes et des dépenses effectuées et prévues. Le solde de la coopérative s'élève actuellement à 328,24€. Il n'y a pas eu de dépenses durant cette période excepté le règlement de factures de sorties antérieures au confinement et le remboursement des 5€ payés par les familles de la classe de CE2/CM1/CM2 pour les séances de patinoire qui ont été annulées. L'APE a effectué un versement de 300€ pour préparer les dépenses de la rentrée de septembre 2020.

Madame DITTLECADET étant excusée, Monsieur MEYNIAUD explique que toutes les actions prévues ont été annulées suite au confinement et au déconfinement. En revanche, comme l'APE avait réalisé des manifestations avant le confinement pour financer les sorties et projets des écoles qui n'ont pas eu lieu, elle a offert à tous les élèves du RPI une carte cadeau de 20€ au magasin King Jouet pour compenser en

quelques sortes toutes les activités destinées aux enfants ayant dû être annulées (boom, kermesse, lâcher de ballons, pique-nique à la ferme, patinoire, poterie...).

Les délégués de parents d'élèves remercient vivement l'APE au nom de toutes les familles et enfants du RPI.

## **5 : Les travaux d'été et l'équipement**

Comme chaque année, une liste des travaux à prévoir durant l'été sera transmise aux municipalités par la directrice et le directeur de chaque école.

Monsieur MEYNIAUD indique que concernant l'école de Cellettes, il serait souhaitable d'installer internet dans la classe des CP-CE1-CE2. A ce sujet, il faudrait aussi demander au fournisseur d'accès s'il serait possible d'avoir un débit plus important car la qualité est vraiment faible et rend le travail connecté difficile. Il serait aussi intéressant de transformer la pièce annexe à la BCD en pièce de stockage. Enfin, il serait souhaitable d'installer des linoléums dans les classes pour faciliter l'entretien quotidien.

Monsieur AGUESSEAU explique que l'installation d'internet dans la classe des CP/CE1/CE2 est prévue. En revanche, la pose d'un linoléum dans les classes est impossible. En effet, deux entreprises sont venues faire des devis et cela nécessiterait des travaux très importants et très coûteux. Enfin, il indique qu'il étudiera la possibilité de transformation de la pièce annexe à la BCD.

Madame PICHON, demande pour l'école de Maine de Boixe, de passer le câble internet jusqu'à l'ancienne salle de classe par les plafonds. Madame PAPILLAUD étudiera ce qu'il est possible de faire avec Monsieur BESNIER.

Concernant les fournitures, Monsieur MEYNIAUD explique que suite aux évolutions des effectifs des classes, il est nécessaire d'acheter de nouveaux manuels. Il souhaiterait avoir l'avis du conseil sur ce point. Le conseil indique qu'il valide cet achat.

## **6 : Questions diverses :**

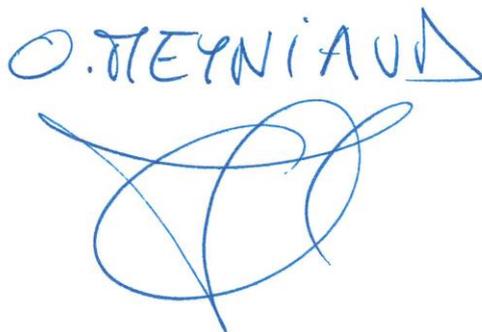
Monsieur MEYNIAUD précise que désormais, après ce compte-rendu du conseil d'école, les prochains ne seront plus transmis aux familles en format papier, mais, seront diffusés sur le blog du RPI partie "Infos Ecole" en suivant ce lien :

<http://blogs16.ac-poitiers.fr/rpi-cellettes-maine-de-boixe/category/infos-ecole/>

Une information via le carnet de liaison indiquera la publication en ligne aux familles.

Le Président lève la séance à 18h45.

Le Président

O. MEYNIAUD  


La Secrétaire

C. PICHON  
